

***Ecole Doctorale MIMME***  
***(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)***

**Compte rendu du Conseil de l'ED MIMME du 27 Novembre 2024**

|    | Les membres du Conseil de l'ED MIMME |            |                                                                | Présents | Excusés | Procurations |
|----|--------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------|----------|---------|--------------|
| 1  | PIERRE                               | Delphine   | Gestionnaire ED MIMME (UP)                                     | x        |         |              |
| 2  | GRAU                                 | Louise     | ENSMA / PPRIME                                                 | x        |         |              |
| 3  | COUPEAU                              | Christophe | Directeur ED MIMME (UP)                                        | x        |         |              |
| 4  | GIRAUD                               | Clément    | Suppléant représentant des Doctorants UP / LIAS - LMA & XLIM   | x        |         |              |
| 5  | POTERIE                              | Charlotte  | Représentante des Doctorants UP / PPRIME                       | x        |         |              |
| 6  | HALM                                 | Damien     | Directeur Adjoint ED SIMME (ENSMA)                             | x        |         |              |
| 7  | LECESVE                              | Alicia     | Gestionnaire ED SIMME (ENSMA)                                  | x        |         |              |
| 8  | PASQUIER                             | Boris      | Directeur du Laboratoire de Mathématiques et Applications, LMA | x        |         |              |
| 9  | POINOT                               | Thierry    | Directeur du LIAS                                              | x        |         |              |
| 10 | POUSSET                              | Yannis     | Directeur adjoint du laboratoire XLIM                          | x        |         |              |
| 11 | SAURY                                | Didier     | Directeur adjoint du Dépt. FTC PPRIME - ENSMA                  | x        |         |              |
| 12 | VALLE                                | Valéry     | Directeur adjoint du dépt. GMSC - PPRIME UP                    |          | x       |              |
| 13 | BELLEVILLE                           | Philippe   | Assistant Scientifique CEA Le Ripault                          |          | x       | x            |
| 14 | PINAUD                               | Gregory    | Aerospace engineer – Ariane Group                              |          | x       |              |
| 15 | JULIEN - VERGONJANNE                 | Anne       | Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie         |          | x       | x            |

## Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du Conseil du 21/06/24
- Avis du Conseil sur le projet de Règlement Intérieur
- Bilan des CSI 2024
- Demande de VAE
- Fédération d'associations de doctorants
- Tribune libre des doctorants
- Questions diverses

Ce conseil se tient à l'ISAE-ENSMA – Salle des Actes.

La séance est ouverte à 10h. C. COUPEAU et D. HALM remercient tous les participants de leur présence au Conseil plénier de l'ED MIMME.

Une présentation du déroulement de la journée et de l'ordre du jour est faite.



**École doctorale  
MIMME**

Université de Poitiers - ISAE-Ensma

***Ecole Doctorale MIMME***  
***(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)***

**I. Approbation du compte rendu du Conseil du 21/06/2024 (planche 3)**

Le compte rendu du conseil a été approuvé à l'unanimité sauf une abstention.

***La date du prochain conseil*** est fixée au lundi 17 Mars, de 10h à 12h et de 14h à 16 h.

**II. Avis sur le règlement intérieur (Planches 4 à 9)**

D. HALM fait un rappel et explique la refonte du règlement intérieur, faisant suite à la création du Centre des Etudes Doctorales de l'Université de Poitiers. Le rôle de ce Centre est, entre autres, d'harmoniser les documents et les procédures des différentes Ecoles Doctorales du site de Poitiers.

Cinq articles présentent une évolution par rapport à la version antérieure du règlement intérieur :

- Article 8 : augmentation du seuil de ressources à 1200€ mensuels
- Articles 10 et 11 : l'Université de Poitiers peut attester l'implication de personnes qui ne figurent pas sur la fiche d'inscription ; le taux d'encadrement du directeur ne peut être inférieur à celui des autres encadrants ; une demande de dérogation est nécessaire pour être autorisé à dépasser les limites de nombre et de taux de thèses encadrées pendant plus de trois mois
- Article 21 : l'autorisation de soutenance ne peut être délivrée qu'après soumission d'une publication internationale sur les travaux de thèse évaluée par les pairs
- Article 23 : une dérogation à la rédaction en langue française ne peut être délivrée que si le jury comprend un examinateur ou un rapporteur étranger non francophone

C. COUPEAU précise que ces nouvelles dispositions ne s'entendent que pour les primo-entrants.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur la valorisation de l'implication des co-encadrants de thèse.

Il est également souligné que l'obligation de soumission d'un article n'est pas une habitude de toutes les secteurs disciplinaires du périmètre de l'ED. Afin de ne pas pénaliser certains doctorants, le règlement intérieur précise qu'à titre exceptionnel ou en fonction des pratiques des sections CNU concernées, l'ED peut exempter le doctorant d'une partie des conditions de soutenance.

Le Conseil approuve la proposition du règlement intérieur à l'unanimité. Cet avis sera transmis aux instances de l'Université de Poitiers et de l'ENSMA.

**III. Bilan des CSI (Planches 10 et 11)**

D. HALM présente un bilan de l'année 2024. Sur 165 CSI, près des trois quarts ont émis un avis positif sans nuance. 45 ont relevé des points de vigilance de divers degrés, 2 cas ont été renvoyés à l'Ecole Doctorale pour supplément d'instruction.

***Ecole Doctorale MIMME***  
***(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)***

C. COUPEAU évoque les CSI dérogatoires qui arrivent à la fin d'année et sont difficiles à traiter pour assurer une réinscription pour l'année 2024/2025.

**IV. Demande de VAE (Planche 12)**

C. COUPEAU énonce la procédure et évoque le cas d'une demande à l'UP. En particulier, il est suggéré d'imposer une soutenance à huis clos, de désigner trois rapporteurs extérieurs éventuellement rémunérés, de nommer un représentant du service VAE dans le jury et de circonscrire la présentation des travaux à 30 minutes suivie d'une discussion sans limite de temps.

Lors du débat, il est rappelé que les règles de délivrance du diplôme de VAE sont définies par les établissements et qu'à ce titre, l'Université de Poitiers est libre de fixer le cadre qu'elle souhaite pour les inscrits de l'ED MIMME. Cette procédure pourra être différente à l'ENSMA.

Le Conseil approuve les dispositions pour l'Université de Poitiers.

**V. Fédération d'associations de doctorants (Planches 13 et 14)**

D. HALM laisse la parole à L. GRAU pour expliquer la reprise de la FRAP' (fédération des associations de doctorants). Le nom est en cours de changement pour intégrer l'association ADIIS qui regroupe les laboratoires XLIM, LIAS et LMA. La nouvelle raison sera ASSO<sup>2</sup>. Une assemblée générale fondatrice s'est tenue le 18 juillet 2024 et les statuts sont en cours de validation à la préfecture. L'association sera gérée par un collège de 5 personnes issues des 5 associations liées à l'Ecole Doctorale MIMME. Une fois les statuts entérinés, la nouvelle fédération pourra déposer des demandes de subventions.

**VI. Tribune libre des doctorants (Planche 15)**

C. POTERIE remercie l'ED sur l'organisation de la formation thématique « Matériaux et Patrimoine », appréciée par l'ensemble des participants.

Elle fait une remarque sur la gestion des contrats doctoraux, entachée cette année par des retards et des erreurs. D. PIERRE précise que la mise en place d'ADUM explique ces dysfonctionnements. La signature des contrats a aussi pâti de retards de délivrance des certificats de réussite au Master.

C. POTERIE évoque des tensions particulières relatives au prêt de matériel dans les laboratoires.

C. POTERIE mentionne des problèmes d'accès avec le badge, notamment pour le garage. Il est répondu que le garage est réservé aux personnels permanents et non aux doctorants.

L. GRAU évoque un défaut de communication, notamment sur le format des CSI, sur les formations ou sur la procédure de soutenance ou d'inscription. D. HALM propose de mettre



**École doctorale  
MIMME**

Université de Poitiers - ISAE-Ensm

***Ecole Doctorale MIMME  
(Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique, Energétique)***

en place des réunions d'information lors des pauses-déjeuners afin d'évoquer ces points et répondre aux interrogations des doctorants.

L. GRAU suggère également que l'ED communique vers les directeurs de thèse pour les informer que les réinscriptions peuvent débuter dès le mois de juillet.

**VII. Questions diverses (Planche 16)**

D. HALM demande à D. SAURY de préciser le circuit de diffusion des annonces de soutenance à l'Institut Pprime. En effet, l'ED transfère bien ces informations à la direction du laboratoire mais il semble que les annonces ne soient pas diffusées. D. SAURY évoquera ce point lors d'un prochain comité de direction.

L. GRAU

La séance est levée à 16h00.